

# Vérité, justice et médias

## Lanceurs d'alerte et procédures-bâillons

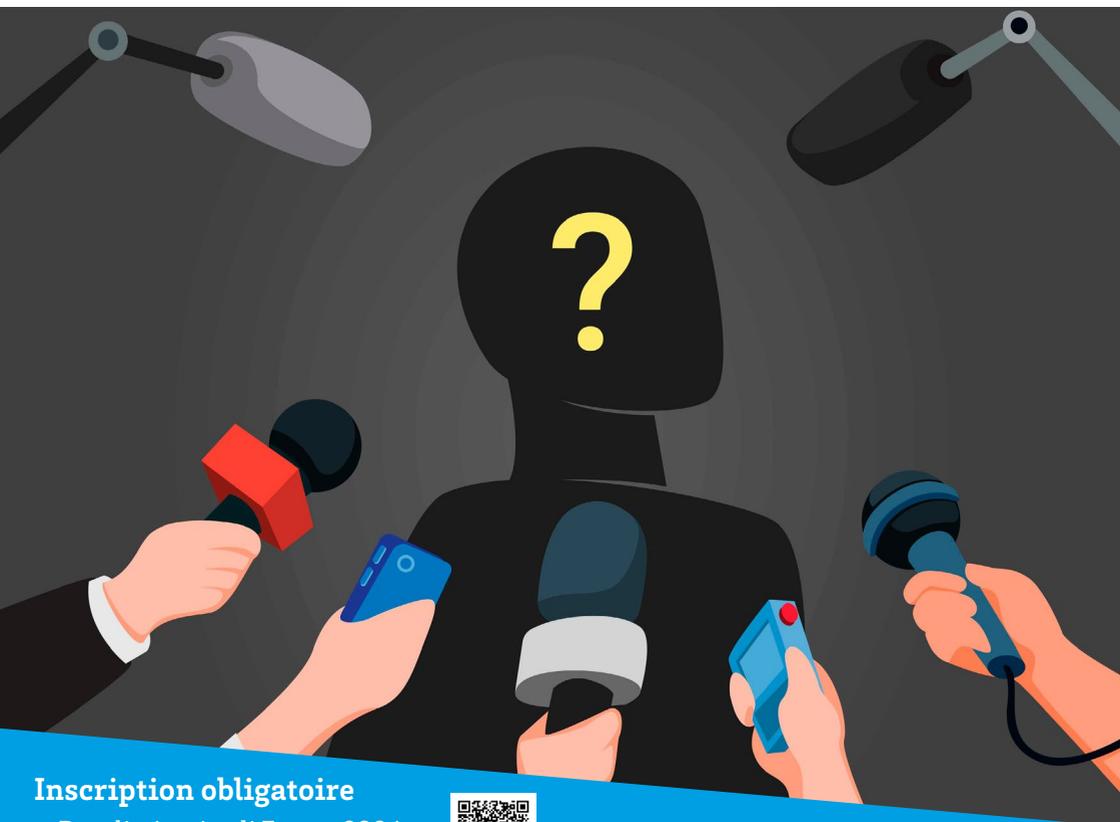
Vendredi 8 mars 2024 - 15h30 à 17h30

Gratuit, sur inscription

Ouvert à tous, professionnels comme simples citoyens

Pôle Juridique et Judiciaire (PJJ) - Amphi Ellul

35 place Pey Berland, 33000 Bordeaux - Université de Bordeaux



### Inscription obligatoire

- Date limite : jeudi 7 mars 2024
- Lien d'inscription : Cliquer [ICI](#) ou QR Code



L'ISJC, Institut de sciences criminelles et de la justice, composé d'enseignants-chercheurs spécialisés en droit pénal et procédure pénale inaugure en cette rentrée 2023 un cycle de conférences du soir à destination de tous consacré à l'incidence des médias sur le droit pénal et la justice.

Ce cycle comprend une série de conférences du soir (18h-20h) qui seront l'occasion de croiser les regards du chercheur en droit pénal, d'un praticien issu du monde judiciaire (magistrat ou avocat) et d'un spécialiste de la communication (journaliste, éditeur...).

Ce cycle de conférences est mis en place à la suite de la remise le 15 octobre 2021, du rapport sur la présomption d'innocence par un groupe de travail présidé par Élisabeth Guigou, ancienne ministre de la justice et constitué dans le but de préciser comment concilier le caractère secret de la procédure pénale et le droit à l'information dans une société où le développement des moyens de communication électronique et des réseaux sociaux et l'importante médiatisation des affaires judiciaires replacent le respect de la présomption d'innocence au premier plan : <http://www.justice.gouv.fr/publications-10047/rapports-thematiques-10049/remise-du-rapport-sur-la-presomption-dinnocence-34131.html>

Ce rapport soulignait de multiples atteintes à la présomption d'innocence, aux origines et aux procédés variés, émanant de l'ensemble des acteurs de la société, dont les réseaux sociaux. Parmi elle, le groupe dénombrait notamment :

- Les atteintes à la présomption d'innocence résultant de révélations "de source judiciaire ou policière" par un média professionnel ou non dont témoignent les accidents collectifs de Furiani, d'AZF ou, plus récemment, la couverture de l'incendie de l'usine Lubrizol en septembre 2019 ;
- La complexité de certaines affaires et la notoriété de la personne mise en cause, qui aggravent la portée des atteintes à la présomption d'innocence (une analyse juridique de presse sur internet peut être lue comme une présomption de culpabilité) ;
- Les réseaux sociaux, qui occasionnent des atteintes "à grande échelle et très rapides" par un mécanisme d'amplification auquel s'ajoute le sentiment d'anonymat sur internet ;
- La défiance envers l'autorité judiciaire, liée à une forte méconnaissance de son fonctionnement.

Parmi les propositions du groupe de travail pour renforcer la prévention des atteintes à la présomption d'innocence deux pistes ne pouvaient que retenir l'attention des chercheurs de l'Institut de sciences criminelles et de la justice

- Éduquer les citoyens aux grands principes du droit et au fonctionnement de la justice, au moyen de campagnes d'information, mais aussi dès l'école ;
- Expliquer le fonctionnement et de l'action de la justice par la justice elle-même.

Qui mieux que l'Université et ses spécialistes de la justice pénale pour ainsi, entourés de praticiens de la justice et de professionnels du milieu des médias, en parler.

## Thème général 2023-2024 : « Vérité, justice et médias »

5 octobre 2023  
18h

#metoo #balancetonporc : dénonciation médiatique et vérité dans le procès

Responsables scientifiques : Flore Dolou et Anouk Jego, doctorantes

14 novembre 2023  
18h

La communication judiciaire : comment parler des affaires pénales en cours dans les médias ?

Responsable scientifique : Aurélie Bergeaud-Wetterwald, Professeur

8 mars 2024  
15h30

Amphi Ellul, PJJ,  
Place Pey Berland

Lanceurs d'alerte et procédures-bâillons

Responsable scientifique : Jean-Christophe Saint-Pau, Professeur

Intervenants :

- Mme Jeanne Huber, Docteur en droit, Juriste-Assistante au tribunal judiciaire d'Angoulême, auteur d'une thèse sur la protection de l'information économique, le cas des lanceur d'alerte
- M. Bernard Chevalier, Conseiller à la première chambre civile de la Cour de cassation, en charge de dossier relatif à liberté d'expression
- M<sup>e</sup> Sylvain Galinat, Avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, défenseur de plusieurs associations et militant écologistes
- M. Laurent Neyret, Professeur des universités, directeur de cabinet du président Laurent Fabius, victime d'une "procédure-bailleur"
- Un journaliste

A venir  
18h

Justice médiatique vs justice pénale : le traitement médiatique des affaires judiciaires

Responsable scientifique : Thomas Herran, Maître de conférences

A venir  
18h

Destruction d'archives publiques et obstacle à la vérité

Responsable scientifique : Evelyne Bonis, Professeur

Thème général 2024-2025 : « Peine, justice, médias »

Thème général 2025-2026 : « Confiance, justice, médias »

## Venir au Pôle Juridique et Judiciaire de Bordeaux

Arrêt Hôtel de Ville, Tram A et B

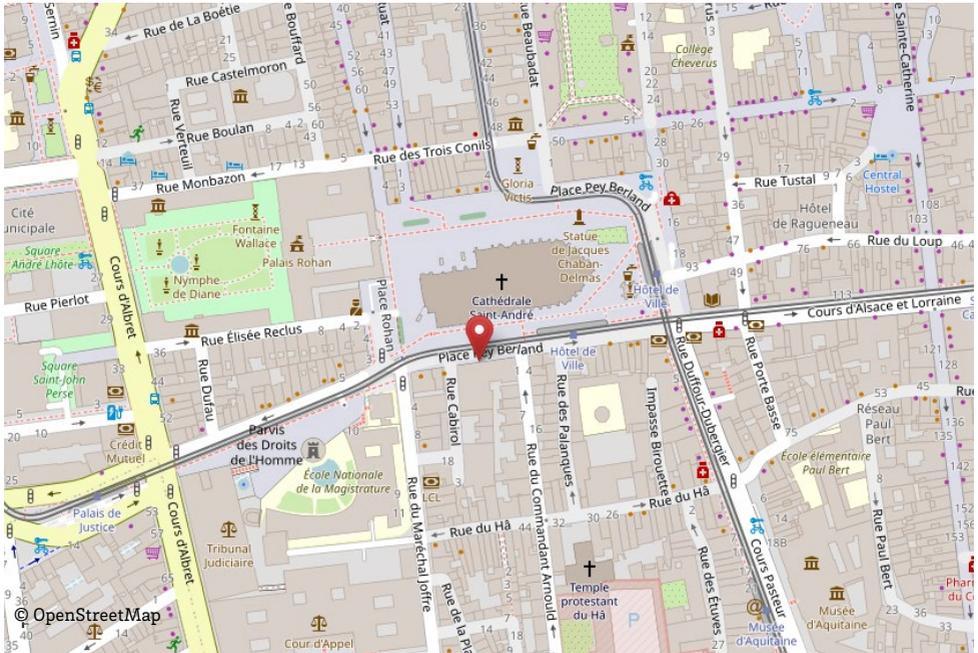
### Depuis la gare de Bordeaux Saint-Jean (20 min environ)

Prendre le tram C (direction "Gare de Blanquefort" ou "Parc des expositions de Bordeaux") ou le tram D (direction "Eysines Cantinolle" ou "Hippodrome") jusqu'à l'arrêt "Porte de Bourgogne" puis le tram A (direction "Le Haillan Rostand") et descendre à l'arrêt "Hôtel de ville".

### Depuis l'aéroport de Bordeaux - Mérignac (50 mn environ)

Prendre le tram A (direction "La Gardette Bassens" ou "Floirac Dravemont") et descendre à l'arrêt "Hôtel de ville".

Infos complémentaires sur le site "TBM" : [www.infotbm.com](http://www.infotbm.com)



+ d'informations



<https://iscj.u-bordeaux.fr/>



[iscj@u-bordeaux.fr](mailto:iscj@u-bordeaux.fr)



[@inst\\_ISCJ](https://twitter.com/inst_ISCJ)



Institut de Sciences Criminelles et de la Justice (ISCJ)